



Présentation

Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif Option : Jeux sportifs Jeux d'Opposition (JSJO)

PRÉSENTATION

Le Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif (CQP ALS) option Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition (JSJO) vous permet de travailler en tant qu'**animateur sportif** et réaliser les missions suivantes :

- Accueillir les publics
- Faire découvrir, initier et sensibiliser aux pratiques de loisir sportif
- Transmettre une ou plusieurs techniques indispensables à l'initiation et à la sensibilisation en adéquation avec le public visé
- Garantir aux pratiquants et aux tiers, des conditions de pratique sécurisée dans l'environnement concerné

La formation de ce diplôme multisport vous donnera des compétences sur les activités de :

- jeux de ballons
- jeux de raquettes
- jeux d'opposition d'initiation et à caractère ludique

Vous serez en mesure de proposer des **cycles d'initiation** et de **découverte** de ces activités.

Conditions d'exercice : volume horaire de 360 heures par an.

PRÉ-REQUIS

- Etre titulaire du PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de Niveau 1)
- Etre âgé-e de 18 ans au moment de l'entrée en formation
- Présenter une attestation de pratique ou d'encadrement d'activités sportives de loisir ou de performance dans une même famille d'activités (type JSJO), d'une durée minimale de 140 heures dans les 3 années qui précèdent l'inscription à la formation

LA FORMATION

Formation de 155 heures qui comprend :

- 105 heures de formation réparties en 3 unités de compétences :
- 50 heures d'**alternance** à effectuer en structure d'accueil (associations ou autres)

UC 1 : Connaissances des publics et de l'environnement

- ❖ Accueillir des publics
- ❖ Participer au fonctionnement de la structure
- ❖ Prendre en compte la structure dans son environnement local

UC 2 : Préparer, animer et encadrer une action d'animation en lien avec l'option JSJO

- ❖ Prendre en compte le projet de la structure
- ❖ Prendre en compte les caractéristiques des publics et de l'environnement
- ❖ Prendre en compte les obligations légales et les règles de sécurité
- ❖ Maîtriser les gestes et techniques nécessaires à la conduite de l'activité

UC 3 : S'approprier et maîtriser les techniques et les outils de l'activité

- ❖ Réaliser une action d'animation
- ❖ Maîtriser les outils et techniques de l'activité
- ❖ Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

A l'issue de la formation, l'obtention du CQP ALS est subordonnée à la réussite des épreuves certificatives (UC 1 : épreuves écrite et orale / UC 2 et 3 : épreuve d'animation et entretien).

ORGANISATION PRÉVISIONNELLE

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
MAR 1		VEN 1		VEN 1		LUN 1		MER 1		SAM 1	
MER 2		SAM 2		SAM 2	UC 1	MAR 2		JEU 2		D 2	
JEU 3		D 3		D 3		MER 3		VEN 3		LUN 3	
VEN 4		LUN 4		LUN 4		JEU 4		SAM 4		MAR 4	
SAM 5		MAR 5		MAR 5		VEN 5		D 5		MER 5	
D 6		MER 6		MER 6		SAM 6	UC 2/3	LUN 6		JEU 6	
LUN 7	Forbänement	JEU 7		JEU 7		D 7		MAR 7		VEN 7	
MAR 8		VEN 8		VEN 8		LUN 8		MER 8		SAM 8	
MER 9		SAM 9	vérifications des exigences prescrites	SAM 9		MAR 9		JEU 9		D 9	
JEU 10		D 10		D 10		MER 10		VEN 10		LUN 10	
VEN 11		LUN 11		LUN 11		JEU 11		SAM 11	UC 2 / 3	MAR 11	
SAM 12	PSC1	MAR 12		MAR 12		VEN 12		D 12		MER 12	
D 13		MER 13		MER 13		SAM 13		LUN 13		JEU 13	
LUN 14		JEU 14		JEU 14		D 14		MAR 14		VEN 14	
MAR 15		VEN 15		VEN 15		LUN 15		MER 15		SAM 15	UC 2 / 3
MER 16		SAM 16		SAM 16		MAR 16		JEU 16		D 16	
JEU 17		D 17		D 17		MER 17		VEN 17		LUN 17	
VEN 18		LUN 18		LUN 18		JEU 18		SAM 18	Certification UC 1	MAR 18	
SAM 19	UC1	MAR 19		MAR 19		VEN 19		D 19		MER 19	
D 20		MER 20		MER 20		SAM 20		LUN 20		JEU 20	
LUN 21		JEU 21		JEU 21		D 21		MAR 21		VEN 21	
MAR 22		VEN 22		VEN 22		LUN 22		MER 22		SAM 22	
MER 23		SAM 23	UC 2/3	SAM 23	UC 2/3	MAR 23		JEU 23		D 23	
JEU 24		D 24		D 24		MER 24		VEN 24		LUN 24	
VEN 25		LUN 25		LUN 25		JEU 25		SAM 25	UC 2 / 3	MAR 25	
SAM 26		MAR 26		MAR 26		VEN 26		D 26		MER 26	
D 27		MER 27		MER 27		SAM 27	UC 1	LUN 27		JEU 27	
LUN 28		JEU 28		JEU 28		D 28		MAR 28		VEN 28	
MAR 29		VEN 29		VEN 29		LUN 29		MER 29		SAM 29	certification UC 2/3
MER 30		SAM 30		SAM 30		MAR 30		JEU 30		D 30	
JEU 31		D 31		D 31		VEN 31		VEN 31			

S'INSCRIRE

Etape 1 : Remplir le dossier d'inscription et l'envoyer par voie postale à
CDOS 84
Maison départementale des sports
4725, rocade Charles de Gaulle
84000 AVIGNON

Ou par mail à paulinemagnan@franceolympique.com

Etape 2 : **Entretien individuel** permettant d'évaluer la motivation et le projet professionnel du candidat

Etape 3 : **Positionnement**

Le positionnement oriente le candidat vers un parcours cohérent en proposant un volume de formation tenant compte des compétences et des expériences acquises.

Etape 4 : Début de la **formation**

LE FINANCEMENT

Frais d'inscription : 50€ non remboursable
Frais pédagogiques : 1300€ pour un financement individuel
2000 € pour un financement aidé

En fonction de votre statut, de votre structure ou de votre OPCA, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle de vos frais de formation. Vous trouverez ci-dessous une présentation synthétique des possibilités de financements :

Demandeur d'emploi : Rapprochez-vous auprès de votre conseiller pôle emploi/mission locale qui instruit le dossier.

Salarié : Compte Personnel de formation/Plan de formation : Rapprochez-vous auprès de l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) de votre employeur.

Des dispositifs existent pour les résidents en **Quartier Prioritaire de la Ville** ou en **Zone de Revitalisation Urbaine**. Nous contacter.

CONTACTS

Pour toute demande de renseignements, contactez :

Pauline MAGNAN, au CDOS 84 : paulinemagnan@franceolympique.com / 04 28 70 27 24
OU

Gathe MARTINEZ, à l'UFOLEP 84 : vs@ufolep84.org / 04 28 70 27 34

